

LES COMMUNES
ENGAGÉES AUX
CÔTÉS DE LA
MÉTROPOLE
**FACE À L'URGENCE
CLIMATIQUE**





PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE

Les actions mentionnées dans ce document ont pour objectif d'illustrer la dynamique territoriale en cours sur le territoire de la Métropole. Elles ne se veulent pas être exhaustives, face à la diversité et la pluralité des projets menés dans les 31 communes.



SOMMAIRE

Orientations

P.4 - Orientation 1 •
Pour notre habitat

P.8 - Orientation 2 •
Pour tous
nos déplacements

P.13 - Orientation 3 •
Pour notre consommation
d'énergie

P.17 - Orientation 4 •
Pour faire face au
changement climatique

P.20 - Orientation 5 •
Pour nous protéger
des risques et des atteintes
à notre patrimoine naturel

P.23 - Orientation 6 •
La nature dans
notre cadre de vie

P.28 - Orientation 7 •
L'eau pour nous tous

P.32 - Orientation 8 •
Notre contribution active
à la réduction des déchets

P.38 - Orientation 9 •
Produisons et
consommons local

P.46 - Orientation 10 •
Le plan climat, l'affaire de
toutes les entreprises

Pour nos habitats et locaux

Rénover massivement les bâtiments (habitat et tertiaire) et lutter contre la précarité énergétique



SITUATION

Le secteur du bâtiment représente 29 % des émissions de gaz à effet de serre et 48 % des consommations énergétiques du territoire (25 % pour le résidentiel et 23 % pour le tertiaire)

Les locaux tertiaires et, en premier lieu le patrimoine public, doivent donc faire l'objet de travaux d'amélioration thermique. À 2030, l'objectif est d'atteindre 20 % du parc tertiaire rénové (niveau Bâtiment Durable Occitanie).

LES COMMUNES EN ACTION

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE



Saint Jean-de-Védas

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES ESCHOLLERS SELON LA DÉMARCHE ENERGIESPRONG

La commune souhaite que la rénovation de son patrimoine bâti soit exemplaire pour l'environnement et pour le confort de ses usagers, dans un temps court pour limiter les désagréments auprès des enfants.

Ainsi, elle a décidé de suivre la démarche EnergieSprong et de mener un projet pilote pour les travaux de l'école élémentaire des Escholiers.

L'ambition de cette démarche est d'engager un véritable changement d'échelle de la rénovation énergétique des bâtiments, en favorisant les intérêts des différents acteurs. L'objectif est de répondre à des critères de performance élevés en suivant une logique de préfabrication et d'industrialisation pour répondre aux problématiques d'optimisation de coût et de temps de travaux sur site.

Le cahier des charges de cette démarche est orienté sur des objectifs de résultats plutôt que sur des objectifs de moyens. Il met l'accent sur :

- ✓ Le confort et la satisfaction des occupants ;
- ✓ un niveau énergie zéro (le bâtiment produit autant d'énergie qu'il en consomme) garanti sur 20 ans post-rénovation ;

- ✓ un surcoût financé en partie par les économies d'énergie ;
- ✓ des travaux réalisés en un temps court sur la période de fermeture estivale du site (2 mois) avec possibilité d'inclure des phases préparatoires et des phases de finalisation.

En complément de la démarche EnergieSprong, le projet répondra aux exigences du décret tertiaire (baisse des consommations d'énergie de 60%).

La finalisation des travaux est prévue fin 2022 pour une transmission en exploitation début 2023.



Sussargues

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE



La ville de Sussargues engage des travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'école élémentaire. Ces travaux se dérouleront sur l'année scolaire 2022/2023.

La rénovation énergétique (isolation des murs par l'extérieur, remplacement des menuiseries, ventilation double flux, brasseurs d'air...) améliorera le confort thermique des occupants de l'école tout en réalisant des économies énergétiques.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

+ Beaulieu

Remplacement du chauffage par la mise en place d'une pompe à chaleur réversible dans les écoles.

+ Clapiers

L'école élémentaire Victor Hugo s'est dotée de 3 locaux supplémentaires à faible empreinte énergétique (Label Or de la démarche de labellisation Bâtiments durables Occitanie « BDO ») et installation d'une Gestion Technique Centralisée du chauffage (GTC) en 2021. Rénovation énergétique de l'école maternelle Olympe de Gouges et installation d'une chaufferie bois en projet.

+ Lavérune

Rénovation du complexe sportif et installation d'un chauffe-eau solaire en 2022.

+ Le Crès

La commune a investi en septembre 2021 dans l'isolation par l'extérieur et le changement de menuiseries de 4 logements construits en 1974. L'objectif était d'entretenir le patrimoine communal et de permettre aux locataires d'obtenir des réductions de leur consommation d'énergie.

+ Montferrier-sur-lez

Rénovation de l'école élémentaire - 2022/2023.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Montpellier

Livraison de 2 écoles BEPOS en 2020, (groupe scolaire Joan Miró) et 2021 (groupe scolaire Samuel Paty). Sur ces écoles, un travail particulier est notamment mené sur le confort d'été, avec notamment la mise en place d'une ventilation traversante nocturne pour décharger la chaleur sur l'école Miró. Le groupe scolaire Samuel Paty est également équipé d'une chaufferie bois.

⊕ Murviel-lès-Montpellier

Rénovation énergétique du complexe scolaire/centre de loisirs/médiathèque - 2023/2024.

⊕ Pignan

Rénovation de la salle polyvalente du bicentenaire - 2021.

⊕ Saint-Georges d'Orques

Rénovation de la Maison de la culture.

SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Prades le lez, Saint Georges d'Orque, Saint Jean de Védas, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone

DÉFI ÉCO'MINOTS

Le défi des éco'minots, lancé dès 2013, fait l'objet d'une convention entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et Montpellier Méditerranée Métropole.

Il a pour objet l'engagement de toute une école ou un centre de loisirs dans un projet éco-citoyen et pédagogique. Ensemble, tous les acteurs de l'établissement forment une équipe et se lancent le défi de réaliser des économies d'énergie et d'eau, essentiellement au travers d'éco-gestes. Tous les mois, les établissements participants reçoivent les relevés de consommation leur permettant de mesurer les efforts de



chacun. C'est l'occasion d'engager tout un établissement dans une véritable dynamique collective, positive et ludique.

Au total, 85 établissements se sont lancés le défi, soit 19 000 enfants concernés pour un résultat de 15 % d'économies d'eau et 10 % d'économies d'énergie. Depuis sa création, 18 communes de la métropole ont bénéficié du dispositif éco'minots : Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-lez, Saint Georges d'Orques, Saint-Jean-de-Védas, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone. L'écolothèque, pour la métropole, a participé à deux reprises. Interrompu par la crise sanitaire, ce projet a été relancé en 2022 dans 10 écoles : 6 sur Montpellier, 1 sur Castries, 1 sur Le Crès, 1 sur St Drézery et 1 sur Murviel-lès-Montpellier.



L'ACTION DE L'ALEC EN SYNERGIE AVEC LES COMMUNES ADHÉRENTES

ORGANISATION DE CAFÉS CLIMAT

Les Cafés Climat ont lieu environ une fois par mois dans les communes de la Métropole de Montpellier. Ils sont gratuits et ouverts à tous.

Animées par des conseillers de l'ALEC, ces rencontres ont pour but la diffusion et l'échange d'informations concrètes et utiles dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'habitat et des transports à destination du grand public. Ce sont des temps d'échanges conviviaux et pragmatiques entre professionnels, institutionnels et particuliers.

Les thématiques sont souvent d'actualité : aides financières, isolation à 1€, économies d'eau, énergies renouvelables...

Castelnau-le-lez a passé une convention spécifique avec l'ALEC qui attire au delà du périmètre communal.

VISITES DE SITES

Les visites de sites exemplaires sont organisées pour permettre aux particuliers de se rendre compte concrètement de la réalité des projets de rénovation énergétique, des installations et équipements d'énergies renouvelables et des techniques de l'éco-construction. C'est l'occasion d'obtenir de l'information et de recevoir le témoignage d'autres particuliers.

Durant les visites, sont présents un conseiller de l'ALEC et des professionnels pour répondre aux questions techniques et financières. Ces événements sont gratuits et ouverts à tous.

www.alec-montpellier.org/tous-les-evenements/



PRADES-LE-LEZ

PARTICIPATION AUX ÉCO-DIALOGUES

Les Éco-dialogues de Prades-le-Lez sont un temps de rencontres et de partage regroupant plusieurs événements (conférence, table-ronde, projection de film, sortie-nature, intervention dans les écoles...). C'est une université populaire temporaire, ancrée sur le territoire et dédiée aux questions environnementales. Chaque année, une thématique différente est abordée pour susciter la réflexion et pousser à l'action sur le terrain.

Après une 1ère édition en 2021 sur les déplacements et mobilités, les Éco-dialogues de Prades-le-Lez ont abordé la question de l'alimentation pour cette 2ème édition qui s'est déroulée du 17 septembre au 2 octobre 2022.

La commune a également réalisé une démonstration lors de la fête de l'énergie 2022 avec caméra thermique des pertes sur les maisons des particuliers.



Pour tous nos déplacements

Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement



SITUATION

Le transport est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre du territoire, avec 58 % des émissions directes, ainsi que 32 % des émissions de particules fines et 79 % des émissions d'oxyde d'azote.

C'est un impératif à la fois pour notre santé et pour la sauvegarde de la planète de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier et de décarboner nos mobilités en se déplaçant autrement. Plutôt que la voiture, priorité aux transports en commun, au vélo, à la marche à pied : autant de manières, pour tous les habitants, d'aller de l'avant dans leur contribution à ces objectifs partagés.

LES COMMUNES EN ACTION

PROJETS D'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE



Saint-Georges-d'Orques, Vendargues

LE VÉLO'BUS, UN RENDEZ-VOUS HEBDOMADAIRE POUR PARTAGER LE CHEMIN QUI MÈNE À L'ÉCOLE.

À l'image d'un bus scolaire, le Vélo'bus consiste en un ramassage d'élèves parcourant le même itinéraire pour se rendre à l'école à vélo. C'est également un moyen d'appréhender la route, ses pratiques comme ses dangers, d'être attentif aux autres usagers et à son environnement.

À Saint-Georges-d'Orques, cela fait trois ans que le Vélo'bus existe.

La traversée du village permet le rappel des règles de sécurité routière. Le collectif Mobilité active de Saint-Georges-d'Orques a relancé le Vélo'bus pour la rentrée 2022. Avec le soutien de la municipalité, une distribution de gilets réfléchissants et de compteurs a été réalisée pour équiper les écoliers.

Au cours du mois « Mai à vélo » 2022, Vendargues a expérimenté le recours au Vélo'bus pour une trentaine d'enfants scolarisés encadrés par les éducateurs du service des sports, le cyclo club et les agents de la Police municipale. Matin et soir, les enfants attendaient aux arrêts de l'Hippobus et cheminaient dans la ville. En 30 mn, ils traversaient la ville de part en part. Du sport, des enfants heureux et une sensibilisation à la sécurité routière et à l'environnement !

Baillargues, Castelnau-le-Lez, Fabrègues, Juvignac, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Pignan, Prades-le-lez, Restinclières, Saint Brès, Saint Geniès des Mourgues, Saussan, Vendargues

PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO

Les communes s'associent à la Métropole pour former les enfants à la pratique du vélo dans les écoles. Le programme Savoir Rouler à Vélo dispense aux enfants les apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Il permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir plus autonomes à vélo, de pratiquer une activité physique régulière et de se déplacer de manière écologique et économique.

Au Crès, dès 2022, plus de 120 élèves des classes de CM2 ont suivi l'enseignement du Savoir Rouler à Vélo.

Les communes de Baillargues, Castelnau-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Restinclières, Saint Brès, Saint Geniès des Mourgues et Saussan ont demandé une convention type pour former les enfants à la pratique du vélo dans les écoles.

Les communes de Fabrègues, Le Crès, Pignan, Prades-le-lez et Vendargues ont signé une convention Savoir rouler à vélo (SRV) avec la Métropole. Les communes de Juvignac et Montpellier sont également en cours de signature.



Clapiers, Grabels

LA RUE SCOLAIRE, POUR UN ACCÈS
APAIÉ ET SÉCURISÉ AUX ÉCOLES

Une rue scolaire est une rue située à proximité d'une école, que l'on ferme temporairement à la circulation automobile aux heures de rentrée et de sortie. La réduction de la circulation automobile aux accès immédiats des écoles, doit permettre d'améliorer la sécurité routière, la santé des enfants, notamment en baissant leur exposition à la pollution, mais également, inciter au recours à un mode de mobilité active.

Depuis le mois de septembre 2021, la mise en place de la rue scolaire à Grabels a permis une rentrée apaisée dans les écoles Jean Ponsy et Joseph Delteil. En février 2022, les services municipaux ont réalisé une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de familles. Après 6 mois de test, la note moyenne de satisfaction est de 7/10 ainsi que le souhait de maintenir le dispositif à 77% sont encourageants. La mise en place de ce dispositif a ainsi permis de faire évoluer les habitudes des habitants, notamment l'abandon de la voiture pour 10% d'entre eux.

En s'appuyant sur les résultats de cette enquête, la mairie a décidé de prolonger le dispositif en 2022, en y apportant des évolutions.

A Clapiers, alors que les deux sites des écoles primaires sont situés au centre village, l'affluence de la circulation automobile aux heures d'école est problématique, et tend à créer une situation d'engorgement défavorable. Ainsi, la ville s'engage dans la mise en place de mesures de réduction du trafic automobile aux abords des écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves à l'école élémentaire. L'objectif est le même pour l'école maternelle, bien que la configuration du quartier soit différente, et que la mobilité des enfants jeunes réponde à d'autres pratiques.

La mise en place de «la rue scolaire» autour des écoles élémentaires pendant la semaine européenne de la mobilité a lieu depuis 2016. Un projet de mise en œuvre de la « rue scolaire » à l'année a été choisi par les clapiérois lors du vote du budget participatif 2021. Les modalités du projet sont en cours d'élaboration afin de le compléter : mise en place d'un vélo-bus, d'un pedibus et réfection de la voirie. Un réaménagement des abords piétons et cyclables de l'école maternelle a également été réalisé en septembre 2022.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Montpellier

La création de pedibus et vélobus est une composante des écoles apaisées que souhaite encourager la Ville de Montpellier. Un premier projet est à l'étude sur le groupe scolaire J. Brel / S. Signoret. Plus largement, un appel à candidatures va être lancé auprès des parents d'élèves pour proposer cet accompagnement.



SERVICE D'AUTOPARTAGE

Baillargues

TEST D'UN SERVICE
D'AUTOPARTAGE ET ACQUISITION
DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

S'inscrivant dans la stratégie Mobilités 2025 portée par Montpellier3M, un nouveau service de location de véhicule connecté a été expérimenté fin 2021 avec 3 véhicules, 2 voitures situées sur le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et une sur la Place Rocafort.

Deux utilisations étaient possibles : un usage « classique » avec un parcours « en boucle » (retour du véhicule à la station de départ) et un parcours « one way » permettant de relier le

PEM à la Gare Sud de France, à Montpellier. Il permettait de disposer d'une voiture le temps d'un déplacement occasionnel (pour une heure, une journée ou plus) sans en être le propriétaire.

Pour louer un véhicule, l'utilisateur avait simplement besoin d'un smartphone et de l'application VOP. Cette application intuitive propose des tarifs attractifs pour fidéliser les usagers « courtes distances ». VOP a ainsi été pensée pour répondre aux besoins des différents profils d'utilisateurs : conducteurs mais également non-conducteurs. Elle facilite en effet leur mise en relation pour un covoiturage optimisé et une incitation aux transports « à la demande ».

Sur sa flotte de véhicule, la commune a fait l'acquisition de 2 véhicules électriques dans le cadre du déplacement de ses agents avec installation de prises de recharge électriques (parking PEM, Services techniques, EHPAD).



modulauto
MA VOITURE EN LIBRE-SERVICE

Modulauto a développé un réseau de 80 stations sur la Métropole de Montpellier depuis 2007.

L'autopartage à Montpellier est présent dans tous les quartiers. Des véhicules sont aussi proposés dans 5 villes de la Métropole à Castelnau-le-Lez, Juvignac, Lattes, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Baillargues

Équipement des services de la Police Municipale en vélos électriques en 2021.



⊕ Beaulieu

Mise en place d'un point de rendez-vous en autopartage au gymnase.

⊕ Clapiers

- ✓ PDME signé avec la TAM et la Métropole en juillet 2021. La convention propose aux agents de la commune la prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement aux transports en commun, le versement d'un Forfait Mobilités Durables pour les vélo-taiffeurs d'un montant de 200 €, des animations pour la remise en selle ou l'apprentissage de la conduite en VAE.
- ✓ Création et animation d'un Comité de projet Mobilités Actives composés de citoyens : force de proposition pour les améliorations à apporter sur la marchabilité et la cyclabilité de la commune.
- ✓ Animation « Mécanique vélo » avec l'Association Vieux Biclou un dimanche matin pendant le marché hebdomadaire pour les clapiérois désireux de se remettre en selle.

⊕ Lattes

Depuis le mois de septembre 2021, la commune rénove une partie de ses pistes cyclables. Elle a décidé de peindre en rouge les axes cyclables qui sont les plus stratégiques afin de les sécuriser.

⊕ Le Crès



Mise en place du stationnement payant aux abords du Lac en 2021 afin de favoriser les transports alternatifs pour accéder à ce site naturel. Cet objectif s'accompagne d'importants investissements : réfection complète du chemin de Navitau, création de cheminement doux entre l'EHPAD et la plage, installation de 42 arceaux à vélo sur le site.

Depuis 2021, le service des sports est également doté de vélos à assistance électrique (VAE) permettant de se déplacer sur le territoire communal.

⊕ Prades-le-Lez

Passage de la ville à 30 km/h fin 2022, création d'une aire de covoiturage, soutien à la création de la 3^{ème} ligne de pédibus et aménagements dédiés pour favoriser les cheminements piétons et vélos (piste cyclable sur la contre-allée dans le cadre du Réseau Express Vélo, sécurisation de traversées piétonnes et vélo).

ORIENTATION 3

Pour notre consommation d'énergie

Contribuer à la souveraineté énergétique et développer les énergies renouvelables



SITUATION

La production d'énergie renouvelable totale sur le territoire de la Métropole a été multipliée par 7 entre 2010 et 2019. Toutefois, le taux d'énergie renouvelable produite localement dans la consommation totale d'énergie du territoire reste très modeste à 3,4 %.

Concernant la production d'électricité renouvelable, le principal potentiel de gisement valorisable est celui du photovoltaïque. En effet, Montpellier fait partie du top 5 des villes les plus ensoleillées de France. Elle bénéficie également d'un écosystème riche avec de nombreuses entreprises du solaire ainsi que des collectifs d'énergie citoyenne.

La production de chaleur renouvelable est caractérisée par 195 GWh issue du chauffage bois, 5 GWh de production de solaire thermique et 12 GWh via la valorisation de biogaz en 2019. La biomasse correspond ainsi à la première ressource renouvelable valorisée sur le territoire.

L'ambition affichée de Montpellier Méditerranée Métropole en 2050, est de passer la part d'énergies renouvelables locales de 3,4 % à 44 % de la consommation du territoire.



LES COMMUNES EN ACTION

DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUE



Montpellier

13 CENTRALES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Ville dispose de 13 centrales photovoltaïques à l'échelle des bâtiments publics.

Une convention a été signée avec l'opérateur « Énergies du Sud », pour l'installation de 10 centrales photovoltaïques supplémentaires.

Dans le cadre du plan de rénovation thermique des bâtiments, l'installation de panneaux est systématiquement étudiée.

En 2020, des ombrières d'une puissance de 500 kWc ont été installées sur le parking du centre technique municipal. Deux autres installations sont prévues :

- ✓ 1 650 kWc sur le site de Garosud
- ✓ 100 kWc sur le site du protocole.

Afin de développer ces projets d'ombrières, une étude a été lancée afin d'identifier les potentiels de production en autoconsommation pouvant aussi servir des bornes de recharge pour un pool de véhicules électriques grandissant.

Castelneau-le-Lez

INSTALLATION EN AUTOCONSOMMATION SUR LE GROUPE SCOLAIRE JACQUES CHIRAC ET OMBRIÈRES SUR LE PARKING DU PALAIS DES SPORTS

Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur groupe scolaire Jacques Chirac et de la politique environnementale de la Ville, des panneaux photovoltaïques situés sur le toit vont être installés. La production en électricité générée sera utilisée pour les besoins propres du bâtiment, en autoconsommation. Le surplus sera réinjecté sur le réseau public de distribution d'électricité.

Dans cette continuité, la commune va installer des ombrières photovoltaïques sur le parking du Palais des Sports. Elles renforceront le confort des usagers en offrant de l'ombre ainsi qu'une protection. La production annuelle à venir, d'environ 660 MWh, sera directement réinjectée sur le réseau public d'électricité.

Plusieurs projets similaires sont déjà réalisés à Castelneau-le-Lez, avec notamment la mise en service de 2 installations photovoltaïques en autoconsommation sur les toits de la crèche Madiba et de la salle René Alauze au Palais des Sports.

La Ville souhaite associer les citoyens à cette mise en œuvre des Accords de Paris au travers d'un financement participatif. Ils pourront ainsi individuellement investir de 10 à 10 000 € dans ce projet pour un total d'environ 550 000 €. Pour réaliser ce projet, la Ville fait appel à la Société Publique Locale de la Métropole, la SA3M dont la Ville est actionnaire.



Grabels, Juvignac

DES PROJETS PARTICIPATIFS CITOYENS

Deux toitures photovoltaïques avec un financement participatif 100% citoyen à Grabels et Juvignac ont vu le jour.

A Grabels, ce sont les toits de l'école primaire Joseph Delteil qui ont été équipés en 2019 avec 3 centrales photovoltaïques, pour une puissance de 35.7 kWc.

Ce sont plus d'une centaine de citoyens qui ont participé au financement dont 14 habitants de Grabels. La Région

Occitanie a quant à elle apporté 50 % du financement dans le cadre de l'appel à projet « Région à Energie Positive » pour lequel Energie en Toit a été lauréat.

Globalement, la production des 6 premiers mois d'exploitation (17,5 MWh) est supérieure de 11 % à la production prévisionnelle de la période, soit environ 32,16 MWh/an, représentant 75 % de la consommation électrique annuelle de l'établissement scolaire.

Mise en service le 30 juin 2021 sur les toits de l'école primaire Joseph Delteil de Grabels, le second projet est actuellement en phase de finalisation du dossier de consultation pour équiper les toits des services techniques de la ville de Juvignac, dont une surface de 300 m² sera mise à disposition pour une production totale estimée à 44 600 kWh/an.

Vendargues

FUTURE INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE GYMNASE MUNICIPAL, LES SERVICES TECHNIQUES, UNE PARTIE DU BOULODROME ET DE L'AIRE MULTISPORTS

Inauguré en 2021, cet équipement novateur, en tant que 1^{ère} centrale photovoltaïque française à être installée au sein d'un quartier résidentiel, est dimensionné pour produire annuellement 390 MWh, l'équivalent des besoins de 100 logements.

Clapiers

4 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

1. **Toits de l'école élémentaire Victor Hugo : 30 m², soit une production de 7500kWh ;**
2. **Toits des ateliers des services techniques : 48 m², soit une production annuelle de 14 578 kWh ;**
3. **Ombrières photovoltaïques parking du complexe Sportif et Culturel : 500 m², soit une production annuelle de 138 350kWh ;**
4. **Médiathèque : avancée de toit en photovoltaïque semi-transparent.**



Un comité de projet (12 membres : 3 élus - 2 majorité et 1 minorité - et 8 citoyens) a été constitué afin d'évaluer le potentiel d'installation sur la commune, étudier les formes juridiques, montages financiers et le retour d'expérience d'initiatives similaires, d'identifier les éventuels freins ou points de blocage à ce développement et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information du grand public.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Beaulieu

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase (production >192Kwc) et réalisation d'études de parcs photovoltaïques sur plusieurs sites.

⊕ Le Crès

À compter de 2023, la commune souhaite mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et un plan solaire, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments municipaux (étude en cours ALTÉMED / SA3M).

⊕ Prades-le-Lez

Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle de spectacle Jacques Brel en 2023 (projet en cours de finalisation) et sur le futur relais petite enfance après sa livraison, à l'horizon 2024.



« Énergie en Toit » est une association de citoyens souhaitant être acteurs de la transition énergétique sur leur territoire de vie, en redonnant notamment

à chacun la maîtrise technique et financière de leurs besoins en énergie électrique.

Engagée sur les problématiques de la maîtrise de la consommation énergétique et de la promotion des énergies renouvelables, l'association s'attache à favoriser l'émergence d'une dynamique locale autour des questions énergétiques, sur la base d'échanges constructifs entre élus, citoyens, associations, entreprises et administrations.

CONVERSION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE EN FAVEUR DE CHAUDIERES BOIS

Les installations utilisant le bois-énergie (plaquettes forestières, granulés, bûches, ...) répondent aux besoins énergétiques pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire. Les objectifs du Plan climat incitent à la conversion des systèmes de chauffage alimentés par des énergies fossiles vers des systèmes à base d'énergies renouvelables, tels que le bois.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Clapiers

Ecole maternelle Olympe de Gouges - Puissance 130kw
Date : septembre 2022

⊕ Montpellier

Rénovation de la chaufferie de 3 groupes scolaires Duruy-Combes, d'Aubigné-Dr Calmette et Franck-Dickens avec passage au bois énergie en 2021-2022, dans le cadre du contrat territorial d'objectifs de développement des énergies renouvelables thermiques baptisé « HERable » signé par Hérault Énergies, le département de l'Hérault et l'ADEME en 2016.

Une chaudière à granulés a également été installée au le groupe scolaire de la Restanque.

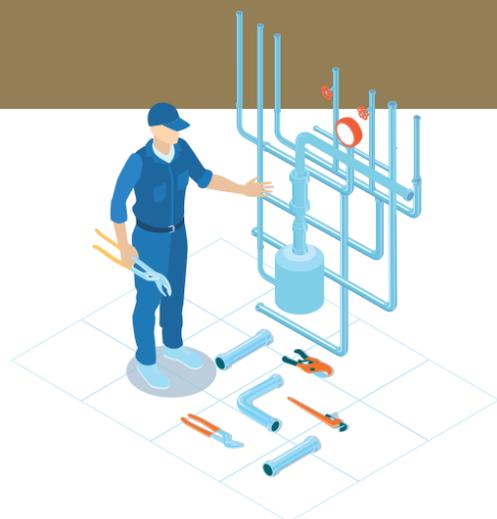
PRADES-LE-LEZ

INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS POUR LA MAIRIE ET L'ÉCOLE

En 2019, Hérault Energies a accompagné la mairie de Prades-le-Lez dans le remplacement de la chaudière gaz de la mairie par deux chaudières bois de 56 kW chacune. Auparavant la chaudière chauffait les 750 m² de la mairie. A présent un réseau a été créé pour approvisionner quelques salles de classes de l'école adjacente en plus.

Avec un réservoir de 7 tonnes de granulés, environ 3 approvisionnements, par saison de chauffe, devraient suffire.

Grâce à un meilleur rendement des chaudières, une économie d'énergie de 20 % est attendue. Enfin, la rénovation de la chaufferie induit un gain écologique notable : 18,7 tCO₂e évitées.



ORIENTATION 4



Pour faire face au changement climatique

Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040 et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain

SITUATION

Face au changement climatique, la sobriété foncière contribue à améliorer la résilience du territoire et à limiter l'étalement urbain et les déplacements qu'il provoque. Elle permet la préservation du potentiel agricole dans le cadre de la souveraineté alimentaire, l'amélioration de la gestion du cycle de l'eau pour réduire les conséquences des événements extrêmes (inondations, sécheresse...), la préservation de la biodiversité et le maintien des puits de carbone des réservoirs naturels (forêts, garrigues, sols cultivés, zones humides) ou artificiels (systèmes constructifs bois, mobilier urbain,...), qui absorbent le carbone présent dans l'air et stockent ainsi une partie importante du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère.

LES COMMUNES EN ACTION

LE PLUi CLIMAT POUR DECIDER L'AVENIR DU TERRITOIRE EN COMMUN

Les communes préparent leur PLUi Climat, qui devrait être adopté en 2023, pour, sans tarder, préparer la métropole au changement climatique. Ce document devra assurer la sobriété foncière, préserver les espaces naturels et agricoles, réintroduire la nature dans les zones urbanisées. Le réinvestissement urbain sera privilégié pour changer de modèle de référence et lutter contre l'étalement urbain en optimisant les terrains déjà aménagés, en envisageant des formes d'habitat plus compactes.



Le Crès

Dans le cadre des travaux sur le PLUi, la commune préserve et sanctuarise des terres agricoles et engage la réflexion sur le réinvestissement urbain de l'ancienne RN113 avec la réparation hydraulique pour lutter contre les inondations et l'arrivée de la ligne 1 du BusTram.

DÉVELOPPER LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION

Castries, Clapiers, Fabrègues, Grabels, Lattes, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas

EXPÉRIMENTATION DES
« COURS OASIS »



Les projets « cours oasis » ont l'objectif de rénover et repenser les cours d'école en proposant des espaces plus naturels avec davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. L'enjeu est aussi de créer un espace mieux partagé par tous, axé sur le bien-être des enfants.

Par exemple, la ville de Saint-Jean-de-Védas a commencé à réaliser ces « cours Oasis » sur ses 6 anciennes cours d'écoles (entre 2022 et 2024). Au-delà de ces cours oasis, la commune a décidé d'accompagner la désimperméabilisation des sols d'une végétalisation massive. Le nombre important d'arbres plantés permet de créer des îlots de fraîcheur et de réduire l'impact de la chaleur sur les bâtiments grâce aux ombres portées. La plantation de multiples essences (grimpantes, fruitiers, arbustes, vivaces, prairie et gazon rustique) permet de réintroduire la biodiversité au cœur des quartiers. Pour chaque classe, un carré potager est également aménagé pour permettre de sensibiliser les enfants.



Le jeudi 3 février 2022, l'atelier « cours oasis » du programme Écométropole a réuni les communes qui conduisent ces projets. L'ALEC a présenté les modalités d'accompagnement des communes sur le thème de la désimperméabilisation, notamment sur le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Les participants ont partagé les leviers de sensibilisation et de concertation avec les différents utilisateurs et acteurs de leurs écoles. La rencontre a aussi permis de découvrir des outils pédagogiques utiles sur les thématiques impliquées dans les « cours oasis » : la biodiversité, le jardinage, la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau... Des jeux et des idées d'activités clés en main, à télécharger dans la pédagogothèque, pour animer le processus de rénovation de la cour et favoriser son appropriation par les enfants.

Montpellier Quartier Près d'Arènes

TRANSFORMATION DE LA
ZONE INDUSTRIELLE

La Ville de Montpellier a engagé la transformation de la zone industrielle des Prés d'Arènes, au travers d'une opération de renouvellement urbain de grande envergure, pour créer le quartier de la Restanque, contigu aux quartiers existants de Saint Martin et de Tournezy.

Compte tenu de la position stratégique du quartier, à proximité du centre-ville, desservi par la 4ème ligne de tramway, la ville vise, sur ce site, la réalisation d'un quartier actif de 125 hectares, composé d'habitats collectifs, de bureaux, de commerces, d'activités et d'équipements publics. Cette mixité programmatique accompagnera le développement du Marché d'Intérêt National (MIN) afin de conférer au quartier une nouvelle identité autour de l'alimentation durable et des produits locaux. Ce projet ambitionne aussi de ramener la nature dans le quartier en désimperméabilisant le sol afin d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les inondations.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Clapiers

Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Olympe de Gouges, préau végétalisé, ceinture végétalisée - 2022.

⊕ Murviel-lès-Montpellier

Désimperméabilisation et requalification avec sécurisation du parvis des écoles.

⊕ Prades-le-Lez

Désimperméabilisation des allées du cimetière, en béton drainant - 2021.

PROJET DE RENATURATION

LATTES ET PÉROLS

Le projet Ode à la Mer est l'un des projets phares de Montpellier Méditerranée Métropole, emblématique de la volonté de reconstruire d'abord la ville sur la ville, de recycler le territoire et de contribuer activement à la transition écologique. Il vise un objectif de reconquête urbaine de la périphérie commerciale située le long de l'entrée sud de la métropole depuis les plages, constituée par l'avenue Georges-Frêche, dite « avenue de la mer » sur les communes de Lattes et Pérols. Cette opération répond à de forts enjeux de renaturation indispensables



à la réparation d'une artificialisation excessive des sols, pour redonner ses droits à la nature, retrouver et sécuriser les écoulements hydrauliques naturels et les indispensables continuités écologiques.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Beaulieu

La commune vise un objectif de maintien voire d'accentuation des espaces arborés dans le village.



Pour nous protéger des risques et des atteintes à notre patrimoine naturel

Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages, en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux



SITUATION

Le territoire est soumis à différents risques naturels, principalement : inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, tempêtes et risque sismique. Les risques d'inondations se présentent sous les formes de débordement des cours d'eau et ruissellement pluvial qui s'opèrent sur l'ensemble du territoire. Le risque de submersion marine s'exprime, quant à lui, sur la frange littorale du territoire.

Entre 1982 et 2015, les communes du territoire ont ainsi fait l'objet de 340 arrêtés de catastrophes naturelles, dont 69 % relatifs au risque inondation.

L'étude des évolutions climatiques passées et à venir met en avant la sensibilité du territoire au risque d'inondation :

- Toutes les communes ont fait l'objet au moins une fois d'un arrêté de catastrophes naturelles ;
- 14 000 ha sont identifiés comme zones potentiellement inondables, soit environ 32 % de la surface du territoire (SLGRi) ;
- 110 000 d'habitants sont exposés à un risque d'inondation, soit environ 27 % de la population (DDRM de l'Hérault) ;

> Une augmentation de l'intensité des événements extrêmes notamment pluvieux est à prévoir.

LES COMMUNES EN ACTION

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone

TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA BASSE VALLÉE DE LA MOSSON

Les travaux de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson à Lattes et à Villeneuve-lès-Maguelone s'achèvent avec l'aménagement d'une zone humide de 12 ha, effective fin 2022.

Un vaste chantier de 15 mois pour réguler les débits et les volumes de crues de la Mosson. 3,2 km de digues ont été aménagés, équipés de 12 ouvrages de transparence hydraulique. Ces digues protègent des crues centennales de la Mosson, et de la surélévation de l'étang de l'Arnel, les secteurs densément habités des



quartiers sud de Maurin, des Marestelles et des Saladelles et les campings le long de la RD 986 à Lattes. D'un montant global de 3,8 millions d'euros HT, ces travaux s'inscrivent dans le PAPI 2, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Lez - Mosson - étangs palavasiens. Ils ont été financés par ASF, l'État, la Région et la Métropole. Prochain chantier du PAPI 2 sur la Mosson : la construction d'une digue de près de 500 m de long à Juvignac afin de protéger le quartier de la Plaine touché par les crues de la Mosson à l'automne 2014.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Le Crès

La commune mène une politique proactive d'acquisitions foncières pour maîtriser les berges du Salaison et ainsi permettre son entretien avec notamment le retrait des embâcles permettant ainsi de lutter contre les inondations.



PROTECTION DE LA POPULATION

Montpellier

DISPOSITIF « VILLE EN ALERTE »

Montpellier met en place un système innovant de surveillance et de gestion en temps réel du risque hydrologique, afin d'aider au mieux la gestion de crise à l'échelle intercommunale, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

Appelé « Ville en Alerte », cet outil collaboratif comprend la prévision météorologique, le suivi des phénomènes par des capteurs, la simulation anticipée de l'évènement et de ses conséquences, la gestion en temps réel des bassins de régulation des eaux, le déclenchement de mesures de sûreté et enfin la diffusion de l'alerte au public.

Il met ainsi au service des communes et des services de l'État, en temps réel, les informations essentielles à la gestion de crise : zones touchées, routes fermées, centres d'accueil, etc.

Ce dispositif Ville en Alerte intégrera également à terme d'autres risques (incendies, épisodes neigeux, transport de matières dangereuses, etc.) que le risque inondation. Cet outil innovant, construit avec un collectif d'entreprises engagées sur le territoire dans la prise en compte des risques majeurs, a remporté le trophée des IRISES lors du Forum sur les risques majeurs en février 2022.

Le Crès

DES CAPTEURS DE CO₂



En 2022, les communes ont équipé en capteur CO₂ des écoles et des salles municipales pour protéger les personnes et limiter les consommations d'énergie.

Le Crès a ainsi équipé en capteur CO₂ toutes les classes et des restaurants scolaires en 2022 pour protéger les enfants, les enseignants et les agents municipaux.

Beaulieu

PLAN DE GESTION « CANICULE »

La mise en place du plan de gestion de la canicule en 2022 repose sur la mobilisation de tous (services de l'État, collectivités locales, associations, professionnelles de la santé, etc.).

L'objectif de la démarche est de construire un système d'information et de mobilisation permettant une bonne interaction entre les différents acteurs auprès des personnes âgées, et de relayer auprès d'elles les conseils de prévention les plus adaptés aux conditions climatiques.

La ville a également créé des bornes à incendie connectées au réseau BRL à différents lieux stratégiques pour lutter contre les incendies.

ORIENTATION 6

La nature dans notre cadre de vie



Préserver la biodiversité,
rafraîchir la ville et séquestrer
le carbone

SITUATION

La nature a une grande place dans le Plan climat et dans le cadre de vie des habitants. Elle est le réceptacle d'une riche biodiversité à préserver. La végétalisation de la ville réduit l'effet « îlots de chaleur urbains ». Espaces forestiers, garrigues et zones humides sont, avec les sols cultivés, d'utiles puits de séquestration du carbone.

Les 31 communes ont apporté leur soutien au projet d'Atlas de la Biodiversité métropolitain.

LES COMMUNES EN ACTION

PRÉSERVER LE VIVANT



Castelnau-le-Lez, Clapiers, Grabels et Montaud

TERRITOIRE ENGAGÉ
POUR LA NATURE

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Ainsi, les communes de Castelnau-le-Lez, Clapiers, Grabels et Montaud, s'engagent dans des programmes d'actions spécifiques.



CASTELNAU LE LEZ

Territoire Engagé pour la Nature depuis décembre 2020, la commune de Castelnaud-le-Lez s'est engagée à mettre en œuvre les trois actions suivantes à l'horizon 2023 :

- restauration et aménagement des berges du Lez ;
- végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'école Vert Parc ;
- sensibilisation à la biodiversité dans les jardins privés et création de la Maison de la Ville Durable et de la Biodiversité.

GRABELS

La commune de Grabels a été reconnue Territoire Engagé Nature en 2020, année où elle est également lauréate de l'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale de l'Office Français de la Biodiversité. Cela témoigne de sa volonté de s'inscrire dans un mouvement de transition écologique, ayant la particularité d'inclure les citoyens de la commune, via un Conseil Citoyen de la Transition Ecologique installé fin mars 2021.

L'engagement de Grabels porte sur 3 séries d'actions :

- la création et la mise en valeur d'espaces urbains et péri-urbains (2021-2025) ;
- la protection et la restauration des trames verte et bleue de son territoire (2022-2025) ;
- l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (2021-2023), en tant que collectivité lauréate de l'appel à projets 2020 porté par l'Office Français de la biodiversité.

CLAPIERS

Lauréate en 2020, Clapiers s'est engagée dans un plan sur 3 ans (2021-2023) principalement autour de 3 actions interconnectées :

- l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale ;
- l'identification et l'intégration des Trames Verte et Bleue dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- l'aménagement d'un lieu d'observation et d'éducation dans la nature située en forêt.

Un Comité de Projet Citoyen « Biodiversité » créé à l'automne 2021 assure le suivi et le développement de cet engagement pour la nature.

La commune de Clapiers a également réalisé un inventaire des zones humides et des zones de plus grande biodiversité en milieu urbain.

Sa mise en œuvre comprend :

- la gestion différenciée avec les services métropolitains sur les trames vertes et bleues ;
- un projet participatif citoyen de repérage et d'accueil de la biodiversité dans les jardins des particuliers ;
- une étude sur les potentialités de renaturation quartier par quartier.



LE CRÈS

Depuis 2022, la commune est labélisée Territoire Engagé pour la Nature avec l'engagement de mettre en œuvre les trois actions suivantes :

- acquisitions foncières en zone naturelle ;
- gestion des espaces verts par éco-pâturage ;
- organisation d'une journée de ramassage de déchets.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

Beaulieu

Réhabilitation du centre du village et création de jardins.

Clapiers

- ✓ plantation d'une prairie fleurie de 400m² avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes en mars 2021 et en partenariat avec la médiathèque Albert Camus ;
- ✓ mise en œuvre d'une opération de compensation sur 3Ha dans la forêt communale ;
- ✓ plantations d'arbres sur le domaine public en partenariat avec le CD34, 50 essences plantées depuis 2020 ;
- ✓ projet d'installation d'une mini-forêt choisi par les clapiérois dans le cadre du budget participatif 2022.

MONTAUD

En mai 2021, la mairie de Montaud est lauréate de l'appel à projet et s'engage à mettre en œuvre les trois actions suivantes :

- agir pour la biodiversité « rôle des insectes pollinisateurs » et mesures d'accompagnement ;
- connaître, informer, éduquer « Pensez local pour agir global avec un programme périscolaire pour la transition écologique » ;
- valoriser la biodiversité « restauration de la source du Salaison » et rétablir les connexions écologiques.

⊕ Le Crès

Dans le cadre du futur PLUi, la commune du Crès a souhaité protéger les parcelles cressoises où est présente la Dauphinelle Staphisaigre (*Delphinium staphisagria* L.). De la famille des renonculacées, cette plante était autrefois abondante près de Montpellier. Ses propriétés médicinales ont entraîné sa destruction. Sa présence sur des stations du Crès est désormais unique dans le département de l'Hérault.

⊕ Murviel-lès-Montpellier

Elargissement volontaire à 16 ha d'une opération de compensation écologique qui au départ ne nécessitait que 6 ha, sur des terrains communaux.

⊕ Prades-le-Lez

Mise en place d'un ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) et du permis de végétaliser.

⊕ Villeneuve-lès-Maguelone

Existence de 2 jardins partagés dont la création d'un verger en cours d'acquisition.

VÉGÉTALISATION

Montpellier

OPÉRATION 50 000 ARBRES
POUR UNE VILLE PLUS VERTE

Face au changement climatique, afin de lutter contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique, la Ville s'engage pour développer son patrimoine arboré. La Ville a lancé un vaste programme de plantation de 50 000 arbres supplémentaires d'ici 2026.

Cette opération de plantation d'arbres pour une ville plus verte sera mise en œuvre par des nouvelles plantations ou des densifications de plantations d'arbres existants dans les parcs et jardins et dans l'espace public.

La création de forêts urbaines permettra aussi d'atteindre cet objectif de plantation de 50 000 arbres. Ces forêts urbaines seront développées dans 5 sites répartis sur le territoire de la Ville : les Bouisses, le site du Coteau, le domaine de Grammont, le site de Cambacérès et le vallon de Thomassy.

Cette opération est également l'occasion d'impliquer et sensibiliser les montpelliérains à l'importance des arbres en ville : des plantations participatives ont été organisées avec les scolaires et le grand public dans les parcs de la Ville tout au long du mois de décembre 2021.



Baillargues, Le Crès, Saint-Jean-de-Védas

OPÉRATION 8 000 ARBRES/AN

Le Conseil départemental de l'Hérault a lancé en 2019 l'opération 8 000 arbres/an. De nombreuses communes du territoire ont répondu à cet appel.

Dans le cadre de l'opération, la ville de Baillargues a bénéficié de 25 arbres en 2021. 20 tamaris d'été ont été plantés autour de la zone de stockage des eaux de pluies.

La Ville s'embellit avec cette végétalisation. Mais, la priorité du Maire, c'est surtout de protéger l'environnement : réservoir de

biodiversité animale et végétale pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer la qualité des sols et rafraîchir l'air.

Le Crès plante chaque année de nombreux arbres sur le territoire grâce à l'opération du Conseil départemental et répond ainsi à son engagement une naissance = un arbre.

La commune de Saint-Jean-de-Védas répond également chaque année à l'opération « 8 000 arbres » initiée par le Département. La végétalisation a ainsi été renforcée sur différents sites communaux pour améliorer le cadre de vie, créer des vergers gourmands, etc.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Lattes

Planter 500 arbres par an et 1 000 m de haie.

⊕ Pérols

Adhésion à l'association 1 million d'arbres et plantation de 1000 arbres.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Castries, Clapiers, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez, Sussargues

La pollution lumineuse a un impact très concret sur la biodiversité, le climat, notre santé et l'observation du ciel. Il s'agit d'ailleurs d'une des principales causes de la disparition des insectes, ainsi que le deuxième poste d'investissement pour les communes métropolitaines.

En ville, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre

plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle.

Depuis 2015, Prades-le-Lez pratique l'extinction partielle de l'éclairage public en milieu de nuit, et a été depuis rejoint par Castries, Clapiers et Sussargues. En 2022, Murviel-lès-Montpellier s'est également lancé dans l'expérimentation du dispositif : L'occasion de découvrir les villes sous un nouvel angle et d'évaluer l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, notre santé, le ciel étoilé et le budget des communes.

Montaud

Montaud est l'un des 15 territoires au niveau national à porter une démarche innovante de participation citoyenne. Un diagnostic sociologique du territoire, réalisé par Pratico-pratiques, a été finalisé avec la diffusion d'un livret déposé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants. En octobre 2022, s'est tenu le premier festival citoyen permettant de faire un point étape de la démarche avec les habitants mais aussi de lancer la première consultation citoyenne sur l'éclairage public.



Prades-le-Lez

Extinction totale de l'éclairage public depuis 2020 et passage en Leds ambrées

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

- ⊕ En 2022, 10 communes ont participé au « Jour de la nuit », en éteignant l'éclairage public le temps d'une nuit et en proposant des animations diverses et variées pour sensibiliser à ce sujet :

Cournonsec, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez et Vendargues

ont permis cette soirée sous les étoiles.



L'eau pour nous tous

Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages

SITUATION

L'eau est une des principales composantes du Plan Climat Air Énergie Eau solidaire. Des actions de préservation de la ressource en eau potable et de sécurisation et de diversification de l'eau brute sont donc programmées. En effet, sans eau, pas de vie, pas de capacité de l'écosystème à retrouver un état d'équilibre.

LES COMMUNES EN ACTION

ÉCONOMIES D'EAU

Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Cournonsec, Le Crès, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Prades-Le-Lez, Saint-Drézéry, Vendargues

COMMUNES ÉCONOMES EN EAU

Afin de valoriser l'engagement des communes dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC en lien avec Montpellier Méditerranée Métropole a lancé un label spécifique le 19 mars 2021. Nommée « commune économe en eau », il valorise les communes effectuant des actions pour économiser l'eau.



17 communes ont été labélisées « commune économes en eau » en 2022.

Les communes se sont fixées des objectifs ambitieux sur trois grands axes d'intervention :

- **Etudier** : connaissance du patrimoine lié à l'eau, suivi des consommations, exploitation des données des systèmes de télérelève, etc. ;
 - **Equiper** : moyens de comptage, remplacement des conduites défectueuses, matériel hydro-économe, réglage des robinets temporisés, mise en place d'une procédure en cas de fuite ainsi que d'un protocole de réparation, installation de réducteur de pression, installation de vannes de coupure d'eau, etc. ;
 - **Sensibiliser** : formation du personnel communal, sensibilisation des usagers, éducation des scolaires, etc.
- Les communes ont majoritairement choisi de s'investir dans le suivi des consommations, l'équipement des bâtiments communaux en matériel hydro-économe (robinets, douches, chasses d'eau, réglage des robinets temporisés, formation régulière du personnel communal en charge de l'eau ou encore optimisation de l'arrosage).
- Plus globalement la consommation en eau des 19 communes adhérentes à l'ALEC a baissé d'environ 30% ces dernières années.



ENGAGEMENT ZÉRO PHYTO

Cournonterral

Depuis 2017, le Département, et 9 communes métropolitaines, dont Cournonterral, ont choisi d'abandonner les pesticides pour désherber les espaces publics ou nettoyer l'abord des routes. Une décision destinée à préserver l'environnement, l'eau potable mais également à protéger la santé des agents techniques concernés.

La commune recouvre une partie de la nappe souterraine qui alimente les captages d'alimentation en eau potable de Villeneuve-lès-Maguelone. Grâce à ces pratiques, ce sont autant de produits qui ne se répandent plus dans l'eau et dans notre cadre de vie.

La commune a ainsi obtenu le label « Terre saine » en avril 2021.

Le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) défini par la commune a permis, d'acquérir du matériel pour répondre aux objectifs de gestion (épareuse, etc.), de réaliser la formation du personnel technique, de communiquer. Dans ce cadre, en 2022, plusieurs animations seront organisées afin de sensibiliser le public.

Ce plan, financé par la commune et mis en œuvre avec le soutien de la Métropole, a obtenu 60 % d'aide financière de l'Europe et de la Région.



Castries

La commune a choisi depuis plusieurs années déjà de ne plus utiliser de pesticides sur tous ses espaces verts, parcs et voiries. Depuis 2019, la commune s'est engagée à respecter la Charte régionale de la FREDON Occitanie : Objectif Zéro Phyto !

En 2019, la ville a obtenu sa certification « 2 grenouilles », signifiant « Zéro pesticide » dans les parcs, espaces verts et voiries de Castries (hors équipement non géré par la commune), sensibilisation des agents des services techniques, et des élus concernés, concertation sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements, la réhabilitation d'anciens espaces et diverses animations.

Castelnau-le-Lez

Depuis 2016, la Ville s'est engagée dans un plan de suppression des produits phytosanitaires, de remplacement des espaces engazonnés par du paillage, et une gestion raisonnée de l'eau d'arrosage.

Herbicides, insecticides, et notamment le glyphosate, sont désormais bannis des espaces verts et espaces naturels gérés par la commune.

La Ville a également mis en place de la gestion technique centralisée pour l'arrosage espaces verts communaux permettant une programmation facile et rapide en réponse aux arrêts de sécheresse.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES

Murviel-lès-Montpellier

EXPÉRIMENTATION D'IRRIGATION DE TERRES AGRICOLES AVEC LES EAUX USÉES

La station d'épuration Les Pradaies à Murviel-lès-Montpellier vient d'être inaugurée, en 2022, après un chantier de rénovation. Ce site expérimente une solution face aux pénuries d'eau.

Cette station d'épuration innovante, fait l'objet d'une expérience de réutilisation des eaux usées menée par l'INRAE visant à utiliser les eaux usées dans le cadre de l'irrigation. La station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier est en effet composée d'une parcelle irriguée de 0,5 ha depuis 2017, sur laquelle poussent des vignes, de la luzerne et des arbres fruitiers.

Cette plateforme représente un véritable espoir et une innovation majeure pour l'irrigation des terres agricoles dans notre région où l'approvisionnement en eau est devenu en quelques années un problème majeur.



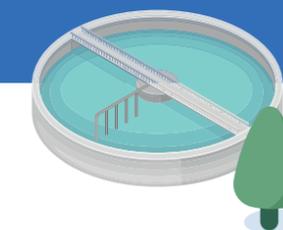
SAINT-DRÉZÉRY

EXPÉRIMENTATION D'IRRIGATION D'ESPACES NATURELS AVEC LES EAUX USÉES

Une expérimentation est en cours à Saint-Drézéry depuis 2020 sur deux parcelles de terrains limitrophes à la station de traitement des eaux usées.

L'une est irriguée par les eaux usées traitées dans le but de créer un espace pour le développement de la biodiversité. Dans cette prairie, trois ruches ont été implantées en 2021 par un apiculteur de la commune.

L'autre a fait l'objet d'une plantation d'arbres à croissance rapide (des saules) qui, une fois adultes, seront valorisés comme biomasse dans les chaudières de la Métropole.



Clapiers, Lattes, Montaud, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Saussan, St Jean d'Orques

OBTENTION DU LABEL NATIONAL « TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES ».

Ce label permet de sensibiliser aux pratiques Zéro phyto d'autres acteurs comme les bailleurs sociaux ou les agriculteurs.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Saint-Georges-d'Orques

Création et livraison de la première aire de lavage d'engins agricoles permettant de préserver la ressource en eaux.



Notre contribution à la **réduction des déchets**

Devenir un territoire « ZÉRO DÉCHET »

SITUATION

La gestion des déchets sur le plan écologique et climatique est un vrai défi et impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux. L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets nécessite d'augmenter le niveau d'ambition en matière de réduction et de tri des déchets. Montpellier Méditerranée Métropole s'engage ainsi une politique ambitieuse « ZÉRO DÉCHET ». La nouvelle feuille de route « zéro déchet » s'articule autour de la prévention pour éviter la production de déchets, l'amélioration quantitative et qualitative des collectes sélectives de déchets recyclables et le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des ordures ménagères résiduelles (OMR), avec un objectif ambitieux de 80% de déchets recyclés ou valorisés.

LES COMMUNES EN ACTION

DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Baillargues, Clapiers, Grabels, Le Crès, Prades le Lez, St Jean de Vedas

SOUTIEN AU RÉEMPLOI

Le réemploi consiste à collecter un objet avant qu'il ne soit jeté et transformé en déchet, dans l'optique de lui donner une seconde vie en gardant sa fonction initiale : c'est le cas par exemple de la vente d'occasion, et qui peut nécessiter en amont une étape de réparation pour le remettre en état. C'est une des activités premières

d'acteurs associatifs comme Emmaüs, d'autres associations caritatives, mais aussi d'entreprises d'insertion et de recycleries. En évitant de jeter et recycler le produit, il y a alors beaucoup moins d'énergie et de gaspillage de ressources tout en bénéficiant rapidement à de nouveaux usagers.

BAILLARGUES

ESPACE RÉEMPLOI À LA DÉCHÈTERIE

La commune de Baillargues a accompagné la Métropole dans l'installation du premier point de réemploi dans une déchèterie de la Métropole.

Ce nouvel espace offre la possibilité aux usagers de déposer leurs objets encore en bon état (livres, vaisselle, bibelots, jouets, articles de sport, articles de puériculture, petits électroménagers fonctionnels, meubles, vélos, bois non traité...) qui seront récupérés par l'association des compagnons d'Emmaüs. L'espace permet de détourner les objets encore utilisables des flux entrant en déchèterie.

LE CRÈS

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU RÉEMPLOI

La commune du Crès a accompagné et soutenu la Métropole dans l'installation sur la commune d'un centre de réemploi des matériaux de construction porté par l'association MRBC et d'un lieu de stockage pour la recyclerie sport Montpellier Hérault de Lezprit Réquipe.

L'objectif de ces associations est de promouvoir un modèle économique circulaire en favorisant le réemploi des produits.

La mise à disposition d'un ancien magasin alimentaire de la commune a permis le développement de ces associations dans l'attente d'une renaturation du site.



GRABELS

PROJET DE RECYCLERIE

La commune souhaite accompagner la création d'une recyclerie sur le territoire en lien étroit avec la Métropole et les besoins de ses habitants, afin de rééquilibrer l'offre majoritairement situé à l'est de la Métropole.

L'équipe municipale souhaite insister sur un projet en 4 axes :

- mettre en lumière l'économie circulaire ;
- contribuer à diminuer l'empreinte écologique de la commune en limitant le gaspillage et la production de déchets ;
- rapprocher les habitants par la proximité et le prix de vente, dans un espace partagé ;
- favoriser la création d'emploi et l'insertion professionnelle.

Un diagnostic et un questionnaire auprès des habitants a été réalisé pour préfigurer une étude de faisabilité.

PRADES-LE-LEZ

SOUTIEN À LA RESSOURCERIE DU LEZ

La Ressourcerie du Lez a ouvert ses portes dans une ancienne maison à Prades-le-Lez en mars 2022. Essentiellement destinée aux textiles, mais également à tout objet peu encombrant pouvant avoir une seconde vie (décoration, de la vaisselle, des livres, de la puériculture...), la ressourcerie accueille les dons d'objets, les répare et les remet en état pour les revendre. Elle organise aussi des ateliers pour apprendre à réparer : couture à la main ou à la machine, réparation de vélo, etc.

La commune a notamment soutenu le projet en mettant à disposition un local temporaire et en effectuant les travaux.

Lattes, Montferrier-sur-lez, Murviel-lès-Montpellier, St Jean-de-Védas

ORGANISATION DE REPAIR CAFÉS

Les repair Cafés sont des lieux d'accueil du public souhaitant apprendre et se faire aider pour réparer un objet abîmé, quel qu'il soit.

Ils visent à la fois à réduire les déchets en réparant des biens plutôt qu'en les changeant, à apprendre à réparer soi-même des objets tout autant qu'à créer du lien entre habitants. Les associations animant les repair cafés ont souvent besoin de locaux pour accueillir les

nombreuses personnes intéressées ainsi que pour stocker du petit matériel de réparation, pièces de rechange, etc.

En plus du Repair Café de Montpellier et du Grand Montpellier, on dénombre au moins 4 autres repair cafés dans la Métropole, soutenus par leurs communes notamment par la mise à disposition de salles : Repair café de Lattes, de Montferrier-sur-lez, de Murviel-lès-Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas.

OPÉRATION DE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Clapiers, Cournonterral, Le Crès, Montferrier-sur-lez, Murviel-lès- Montpellier, Restinclières, St Jean- de-Védas, Saint-Georges-d'Orques, Sussargues, Villeneuve-lès-Maguelone

OPÉRATIONS CITOYENNES DE NETTOYAGE
ET RAMASSAGE DES DÉCHETS SAUVAGES

Nous avons tous et toutes déjà pu voir des déchets à terre en ville, mais aussi dans l'eau des rivières, sur leurs berges, sur la plage ou en forêt : ils sont malheureusement partout. Source de pollution, il s'agit aussi d'une nuisance visuelle qui pèse sur la qualité du cadre de vie.

Malgré tous les efforts et moyens des équipes de nettoyage des collectivités, il leur est impossible d'être partout à la fois, face à l'ampleur, et encore plus lorsque ces déchets se retrouvent sur des parcelles privées. Face à cette problématique, de plus en plus de

citoyens, d'associations et même d'entreprises s'engagent en développant des opérations de ramassage volontaire des déchets. C'est l'occasion de se réunir pour une promenade éco-responsable, visant à nettoyer les lieux, notamment les espaces naturels.

Les communes soutiennent alors souvent ces démarches et associations, en y participant, en les relayant et parfois en fournissant du matériel tels que des gants et des sacs poubelles par exemple, et en collectant les déchets ramassés.

Les villes du Crès et de Saint-Jean-de-Védas ont organisés en 2022 une opération de nettoyage dans le cadre du World Clean Up Day (journée

mondiale du nettoyage), portée par l'association du même nom. Celle-ci promeut chaque année en septembre une grande opération de nettoyage visant à mobiliser sur un temps donné le maximum de citoyens, afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette question des déchets sauvages. Plus de 50 Cressois ont ainsi participé le 18 septembre 2022 à la journée mondiale du nettoyage de la nature « World Clean Up Day » au Lac Jean-Marie ROUCHÉ pour un ramassage des déchets sauvages sur le site et le long des berges du Salaison. Cette matinée a permis de ramasser plusieurs centaines de litre de déchet, des mégots et objets plus insolites comme des enjoliveurs, des pots de peinture, ...



À Saint-Jean-de-Védas, la vingtaine de bénévoles ont ramassé 1 kg de mégots, 450 litres de déchets (papiers, plastiques et cartons) et 10 kg de verre.

Cournonterral s'est associée avec l'association POSSIBLE pour organiser une demi-journée de nettoyage citoyen des espaces naturels et sensibiliser le grand public : une vingtaine de bénévoles ont collecté plus de 20 m³ de déchets en tout genre.

À Saint-Georges-d'Orques, c'est à l'occasion de la journée de la citoyenneté et fraternité que la ville a organisé une collecte sur le territoire suivi du pot de l'amitié, et à Sussargues, le nettoyage a eu lieu à la fois en garrigue et dans les rues du village.

Villeneuve-lès-Maguelone organise également annuellement 2 opérations communales de ramassage des déchets. Depuis 2021, Montferrier-sur-lez organise également une opération de ramassage des déchets dans le village et ses abords. Cette opération a lieu en ouverture des journées du patrimoine et rassemble les associations et habitants, enfants et adultes, volontaires pour cette action.

À Clapiers, 2 opérations de ramassage des déchets sont organisées tous les ans depuis 2019 en coopération avec l'association « Clapiers en transition », une au printemps et une autre dans le cadre du World Clean Up Day en septembre. Une vingtaine d'enfants et d'adultes se mobilisent à chaque appel pour nettoyer les cours d'eau, les abords de la RM65, les rives du Lez ou encore le boulevard de la Liberté. En moyenne, ce sont 660 litres de déchets recyclables et 300 litres de déchets ménagers ont été collectés à chaque opération.

Enfin, à Restinclières, c'est en lien avec l'association ARBRE que l'opération annuelle « Nettoyons la nature » se tient.



DÉPLOIEMENT DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

**Castelnau-le-Lez, Clapiers,
Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues,
Grabels, Jacou, Lavérune, Montpellier,
Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez,
Saint-Drézéry, Saint-Jean-de-Védas,
Saussan, St Georges d'Orques,
Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone**

INSTALLATIONS DE COMPOSTEURS COLLECTIFS

Toutes ces communes sont engagées au côté de la Métropole pour le déploiement de composteurs collectifs mis à disposition des habitants.

La ville de Montpellier a ainsi installé 21 composteurs collectifs en partenariat avec les associations « Bien vivre à Aiguelongue », « Arceaux vie active », « Vivre Port Marianne », « Partageons ensemble 34 », « Vigilance verte Montpellier Nord », « Réseau semeurs de jardin », « Ava Aubes », « Malbosc bouge », « Clem'compost », « Collectif potager partage des Brusses », « Main verte », « Jardin partagé de Celleneuve », « Jardin partagé Popavolt », « Asso jardins agroécologiques partagés », « Cité citoyenne » et le « Comité de quartier TLMM ».

La commune de Clapiers a installé 2 composteurs collectifs, un en centre-ville et l'autre dans le quartier du Castellet en partenariat avec les associations « Clapiers en Transition » et « Coopérative Maison Ecoé » gestionnaires des sites. La commune de Cournonterral a également installé 2 composteurs, dont un en coopération avec l'association « POSSIBLE ». Les mairies de Fabrègues, de Prades-le-Lez et de Vendargues ont également installés 2 composteurs collectifs.



Les communes de Castelnau-le-Lez, de Cournonsec, de Grabels, de Jacou, de Murviel-lès-Montpellier, de Saint-Drézéry, de Saint-Jean-de-Védas et de Saussan ont installés un composteur collectif, respectivement en partenariat avec les associations de « Terre de Caylus », « Association des jardins familiaux de Cournonsec », « Grabels en transition », « Association Vertueux », « St Drézéry Nature Environnement », « St Jean Environnement », « Association des jardins familiaux de Saussan ».

Les mairies de Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, St Georges d'Orques et Villeneuve-lès-Maguelone ont également installé un composteur collectif.

DÉMARCHES DE PRÉVENTION



Clapiers

PLAN DE RÉDUCTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS COMMUNAUX

La commune de Clapiers a réalisé un diagnostic permettant de caractériser la typologie des déchets produits par les services municipaux et par les organisateurs de manifestations associatives afin d'élaborer un plan de réduction et de gestion des déchets à l'échelle du territoire. En 2023, des animations tous public autour du Zéro déchet seront organisés avec Montpellier Zéro Déchet.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Beaulieu

Sensibilisation des écoles et des centres de loisirs à la réduction des déchets par des projets de recyclerie des objets, mais également à la réduction des déchets alimentaires.



Produisons et consommons local

Construire le système alimentaire durable et équitable du territoire



SITUATION

Deux enjeux conjoints sont majeurs dans la Métropole :

- le maintien et le développement des espaces et des activités agricoles et donc l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent en vivre ;
- la possibilité, pour les habitants, de disposer d'une alimentation de qualité à un prix à leur portée.

En 2019, les espaces agricoles représentent environ 1/3 du territoire métropolitain. Si l'identité viticole reste forte, la diversification s'affirme, principalement au profit des prairies et grandes cultures. L'agriculture biologique est en plein essor avec le triplement des surfaces labellisées en Agriculture Biologique et le doublement du nombre d'exploitations en agriculture biologique entre 2015 et 2019. L'âge moyen des exploitants est de 52 ans, l'enjeu de la transmission est prégnant. Les superficies en friches sont estimées, d'après une première approche de la DDTM34, à environ 3 000 hectares. Dans ce contexte, l'accès au foncier présente un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture du territoire. La métropole et les communes, à travers leur patrimoine foncier agronaturel disposent d'un levier important pour impulser et expérimenter la transition agroécologique.

La production nourricière du territoire est cependant limitée (3 % des besoins alimentaires selon le calculateur CRATER), encore peu diversifiée, avec toutefois un potentiel d'approvisionnement intéressant en fruits et légumes. L'augmentation d'une production nourricière saine et diversifiée est un enjeu en termes de résilience alimentaire et économique de l'agriculture face aux crises.

Un équilibre reste à trouver entre des revenus agricoles qui permettent aux agriculteurs et agricultrices de vivre de leur production et l'accès à l'ensemble de la population à des aliments de qualité.



LES COMMUNES EN ACTION

DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE



Fabrègues

DOMAINE DE MIRABEAU - PÔLE D'EXCELLENCE AGROÉCOLOGIQUE.

Depuis 2020, 4 000 arbres d'une trentaine d'espèces ont été plantés au Domaine de Mirabeau : amandiers, figuiers, tilleuls, arbousiers... Au-delà de la diversification paysagère, les haies et bosquets ont un impact direct sur la biodiversité et l'environnement. Ils

offrent abris et nourriture à une faune variée (oiseaux, insectes...), créent des couloirs écologiques pour leur reproduction, limitent le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols et assureront la production de fruits ou de fourrage pour les troupeaux du domaine.

St Georges d'Orques, Juvignac, Grabels, Prades-le-lez, Montferrier-sur-lez, Clapiers, Jacou

ASSOCIATIONS FONCIÈRES AGRICOLES

Deux projets d'AFA (association foncière agricole) sont en cours, mobilisant les communes de St Georges d'Orques, Juvignac, Grabels, Prades-le-lez, Montferrier-sur-lez, Clapiers et Jacou.

L'objectif principal des AFA est de redéployer le pastoralisme, permettant de lutter contre le risque feu de forêt.



Lavérune

La commune vise la réalisation d'un agriparc au Domaine du Château. Ce projet agri-urbain est l'aboutissement de plus de 10 années de réflexion et s'inscrit dans la volonté affirmée de la commune de reconquête agricole. Il permettra à la fois de réactiver le potentiel agricole du Clos du Parc en s'inscrivant dans la politique agroécologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole, et de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) métropolitain en matière de production de logements et de mixité sociale de l'habitat, tout en proposant une véritable plus-value sociale, urbaine, paysagère et environnementale au village.

Villeneuve-lès-Maguelone

POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES COMMUNALES

La ville de Villeneuve-lès-Maguelone a lancé l'étude en 2021 avec le réseau InPACT (Terre de Liens) et la chambre d'agriculture.

Les objectifs poursuivis sont :

- la mise en valeur du foncier communal agricole (165 hectares) par la mise en place de baux ruraux environnementaux avec les agriculteurs du territoire ;
- l'installation de nouveaux porteurs de projets pour une agriculture vivrière (maraichage, arboriculture, œufs, viande, etc.) ;
- l'approvisionnement en circuit court de proximité des établissements publics communaux (écoles, EPHAD, centre de loisirs, etc.).

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Lattes

Mise en place des vergers communaux via la création de 6 000m² de vergers.

⊕ Castries

Mise à disposition un terrain de 8 000 m² afin de permettre aux habitants de planter des arbres fruitiers, dont ils pourront en récupérer les fruits.

⊕ Prades-le-Lez

Projet agroécologique (superficie de 3.5 hectares) visant le passage de parcelles de maraichage en agroforesterie. La plantation des plants est prévue en décembre 2022.



Castries

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE, NOUVELLE GÉNÉRATION

Inaugurée en septembre 2022, l'Étoile a investi les locaux d'une ancienne école. Plus d'une cinquantaine de bénévoles se sont engagés dans ce projet solidaire, mettant l'accent sur la qualité de l'accueil, de la proximité, du conseil. Ici, le bénéficiaire est considéré comme un « client » à part entière. Une fois acquittée une cotisation mensuelle, chacun est libre de ses choix, en produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien. Une cuisine équipée va permettre la mise en place d'ateliers collaboratifs. Un service d'accompagnement est également proposé aux personnes à mobilité réduite. Ouverture les mercredis après-midi et les jeudis toute la journée.



Lattes

L'ESPRIT ÉPICERIE

Jolies couleurs aux murs, paniers d'osier, petit chariot à légumes, plusieurs centaines de produits référencés : l'épicerie sociale Cabassol (Cabas Solidaire), à Maurin, accueille ses bénéficiaires tous les mardis, dans un décor d'épicerie traditionnelle. Ici, pas de queue. Les rendez-vous sont fixés à l'avance pour un meilleur accueil. La structure, gérée par le CCAS de Lattes, bénéficie de la proximité de l'association ACTION qui distribue les colis de la Banque Alimentaire à une vingtaine de familles, ainsi qu'en maison de retraite. Au-delà d'un « reste à vivre » supérieur à 6 euros par jour, les bénéficiaires sont dirigés vers l'épicerie solidaire, pour un montant hebdomadaire fixé en fonction de leur dossier et de la composition du foyer.

CRÉATION D'ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Castelnau-le-Lez

DEUX LOCAUX POUR LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Tous les jeudis, de 16h30 à 17h30, dans l'ancien local des boulistes, allée Rose de France, une vingtaine de bénévoles se relaient pour préparer les colis solidaires distribués gratuitement à plus d'une centaine de bénéficiaires. Géré par le CCAS, ce service existe depuis 2001. Une épicerie solidaire, distribuant uniquement des produits



d'hygiène et d'entretien, complète le dispositif depuis 2005, avec un local spécifique dédié, où les personnes accréditées peuvent se fournir en crèmes, rasoirs, shampoing, liquide vaisselle... vendus à 20 % du prix ordinaire.



ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Grabels

Grabels a soutenu en 2022 un tiers lieu alimentaire et solidaire permettant la restauration à bas coût. L'association La Cantina a été choisie pour piloter ce lieu.

JARDINS FAMILIAUX ET JARDINS PARTAGÉS



Montpellier

PARC NOUGUIER

Ce parc est une réserve agricole à vocation pédagogique en vue de conserver une biodiversité végétale et animale urbaine en sein de la création des espaces résidentiels en cours d'aménagement dans la ZAC des Grisettes.

Il comprend 10 ha de vignobles, gérés par la Ville qui procède à des vendanges et mise en bouteilles auprès de la cave coopérative. Le vin est destiné à une vente aux enchères dont le montant est restitué à des œuvres caritatives et l'autre partie est utilisée lors de pots de l'amitié et manifestations.

Il comporte un rucher faisant l'objet de deux récoltes par an de miel (effectué par la Ville) et mis en pot au Centre Darwin. Les productions sont également distribuées lors de manifestations.

Cette réserve comprend également un mail de pins centenaires qui accompagne une maison de maître. Le domaine est jalonné de prairie et de plantes mellifères (apportant du pollen et nectar aux abeilles). Il est accessible uniquement aux piétons et possède une zone ombragée pour se reposer.

Cet agriparc fait l'objet de nombreuses interventions par des associations animant des ateliers sur la biodiversité ainsi que pour les centres de loisirs de la Ville.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

⊕ Clapiers

Projet d'extension des Jardins Familiaux existants (82 parcelles, et accueillent 93 jardiniers) avec l'ouverture sur une parcelle voisine de 2 500m².

⊕ Le Crès

Mise à disposition de 49 parcelles de jardins familiaux, situés dans la zone artisanale. Afin de créer du lien social, la commune a organisé pour la première fois le 18 juin 2022 un concert aux jardins familiaux dans le cadre de l'opération des jardins d'été, moments intimistes et conviviaux promouvant la culture au plus près des habitants.

⊕ Prades-le-Lez

Jardins familiaux ou partagés existants : L'Aissadon, Récolte pour Tous et Les Jeunes Pousses

⊕ Murviel-lès-Montpellier

Création en 2021 d'un espace en cœur de village dédié aux jardins et à l'agroécologie.

⊕ Saint Geniès des Mourgues

Création de jardins familiaux



DES CANTINES SCOLAIRES FAVORISANT LE BIO ET LE LOCAL



Baillargues, Beaulieu, Fabrègues, Jacou, Lavérune, Le Crès, Montaud, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez, St Brès, Saint Drézéry, Saint Geniès des Mourgues, Sussargues et Vendargues

Les communes s'engagent pour favoriser les produits locaux de qualité à destination de la restauration collective. Fabrègues a ainsi instauré en 2022 le « jeudi c'est d'ici » (aliments provenant de la Région Occitanie), ainsi qu'une majorité de produits bio. Lavérune et Murviel-lès-Montpellier se sont engagés à servir des repas 50% issus de la production locale mais également 50% de bio, ce qui est le plus fort taux dans la métropole.

Les cuisines de Prades-le-Lez préparent plus de 600 repas sur place. Ainsi, les enfants reçoivent un repas équilibré et étudié, chaque mois, par la commission des menus. Depuis 2021, labellisées ECO CERT avec 56.27% de produits bio, le recours aux produits locaux est privilégié (environ 30% de local et bio quand cela est possible).

Exercée par le Syndicat Bérange-Cadoule-Salaison, la compétence restauration scolaire des communes de Baillargues, Beaulieu, Jacou, Le Crès, Montaud, Restinclières, Saint-Brès, Saint Drézéry, Saint Geniès des Mourgues, Sussargues et Vendargues a été déléguée à l'entreprise Scolarest. Grâce aux clauses imposées dans le cahier des charges par le Syndicat, 50% des aliments servis aux enfants



sont issus de la filière BIO ou de l'agriculture raisonnée (circuits courts, produits labellisés type AOP, Label Rouge...). Lors de la sélection de l'entreprise Scolarest, les représentants des communes ont exigé que les fournisseurs accordent de l'importance à la provenance des produits et veillent ainsi à limiter le bilan carbone des repas servis. Une attention particulière a été portée au transport et à la provenance des produits, mais aussi aux conditions de pêche et d'élevage des poissons. Dans le même esprit, le sur-emballage est proscrit et la lutte contre le gaspillage alimentaire fait l'objet d'une étude menée par une chercheuse de l'INRA depuis le printemps dernier.

Enfin, Montpellier propose un menu végétarien hebdomadaire depuis la rentrée 2020, dont deux sans protéine animale par mois. Depuis le 4 janvier 2021, la ville propose une option végétarienne quotidienne.

Fabrègues, Sussargues et Vendargues

LES ÉCO-MINOTS PASSENT À TABLE

Ensemble, enfants, parents, enseignants, agents, élus et techniciens communaux, prestataires, se fixent l'objectif de co-construire un plan d'actions pour rendre les moments de repas, mais également les goûters, plus « sobres » et savoureux, sans surcoût. Pour ce faire, sur 2 ans, l'ALEC

Montpellier métropole organise des ateliers de concertation avec le comité de pilotage, mais également des temps forts pour s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, et accompagne les communes participantes dans le suivi des indicateurs et la mise en œuvre des actions choisies. Elle met également en réseau les acteurs locaux afin de répondre aux besoins évoqués par les communes.



UNE ALIMENTATION DURABLE ET ÉQUITABLE

Montpellier, Prades-le-Lez

DÉFI DES FOYERS À ALIMENTATION POSITIVE

La commune de Prades-le-Lez et le CIVAM bio 34 lancent en 2022 la 1^{ère} édition du Défi des Foyers à alimentation positive (défi FAAP).

Le défi FAAP consiste à accompagner des foyers grâce à la réalisation d'ateliers et de visites pour démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire.



Montpellier

POLITIQUE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

La Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier, dans le cadre de l'émergence du projet de la Cité de l'Alimentation, met en œuvre des actions autour de la notion « d'alimentation solidaire », sur le principe de solidarités sur l'ensemble de la chaîne alimentaire pour un système durable à forte préoccupation sociale (structuration de filières équitables et juste rémunération, accès pour toutes et tous à une alimentation choisie et de qualité), et dans la continuité des actions menées auprès de la restauration scolaire. Les objectifs sont de soutenir les structures montpelliéraines en déployant un plan d'action collectif répondant à leurs besoins mais aussi de mailler le territoire avec des lieux améliorant l'accessibilité à une alimentation de qualité, dans ou à proximité de QPV, avec notamment un projet de co-construction d'une Maison de l'Alimentation Solidaire dans la mouvance tiers-lieu et en propriété foncière Ville.

Un riche état des lieux, des analyses partagées et un travail concerté lors des Etats Généraux de la Solidarité 2021 ont permis de définir collectivement de nouvelles actions et des modes de fonctionnement nécessaires avec tous les acteurs de la solidarité alimentaire. 9 axes ont été retenus pour permettre à toutes les personnes de mieux se nourrir, dont 6 pilotés par la Cohésion Sociale :

1. Faciliter la solidarité citoyenne en soutenant toutes les initiatives que développent les citoyens en matière de solidarité et d'accès au repas. La Ville accompagne les organisations professionnelles de diffusion de l'alimentation, restaurateurs, métiers de bouche, épiceries et supérettes, à développer des repas solidaires ainsi que des cafés/repas suspendus.
2. Développer un réseau d'épiceries sociales et solidaires qui permettra aux familles à très faibles revenus d'accéder à une alimentation de qualité.
3. Améliorer qualitativement la distribution des repas dans la rue, par le soutien ou l'ouverture de cantines populaires et de cuisines solidaires en mettant notamment à disposition un site dédié « le Relais des Solidarités Alimentaires ». (Axe 3 et 4 fusionnés)
4. Rapprocher les acteurs de l'aide alimentaire de ceux de la politique de la ville via des temps de coordination.
5. Aller vers la création d'un observatoire pour valoriser les bonnes pratiques et mutualiser des formations pour les bénévoles.

L'ensemble des actions de la Ville et de la Métropole, via la Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A), se fait en transversalité et articulation avec la suite des États Généraux de la Solidarité, ainsi qu'avec la dynamique Territoires à VivreS Montpellier, qui expérimente une caisse commune de l'alimentation dont la Ville et la Métropole sont parties prenantes.

La Métropole et la Ville de Montpellier sont également engagées dans les réflexions du Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (CoCoLuPA).



Le plan climat, l'affaire de toutes les entreprises

Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique



SITUATION

Montpellier Méditerranée Métropole affirme sa volonté d'engagement dans la responsabilité sociétale et la transition écologique. Le territoire étant essentiellement composé de 90 % de TPE, les démarches RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) sont encore faibles par manque d'expertises. La mobilisation du monde économique doit permettre de développer une économie plus « verte », en s'appuyant sur des entreprises écoresponsables, innovantes et activement contributives aux adaptations face au changement climatique, afin que 100 % d'entre elles aient réussi leur transition écologique en 2050.

LES COMMUNES EN ACTION

DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE À IMPACT POSITIF

Clapiers, Montpellier

CHARTRE ÉCO-RESPONSABLE

La Ville de Montpellier a conscience d'être un acteur clé pour l'accompagnement au changement des organisateurs et organisatrices des nombreux évènements d'ampleur qui se tiennent sur son territoire tous les ans et pour lesquels la Ville apporte un soutien financier, technique ou logistique.

À ce titre, elle propose désormais une charte de l'écoévènementiel à faire signer par toutes les manifestations qui nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public, la mise à disposition de salles ou de matériel, ou qui bénéficient de subventions.

Cette charte prévoit des mesures afin de :

- réduire le recours aux ustensiles jetables (gobelets, assiettes...) et au plastique (lâchers de ballon, confettis...);
- trier systématiquement tous les déchets produits (bio déchets, emballages...);
- diminuer et adapter les supports de promotion, de communication et autres « goodies »;
- favoriser une alimentation locale, issue de l'agriculture biologique et proposant si possible au moins un plat végétarien;
- réduire les impacts sonores, lumineux et sur les ressources naturelles des évènements.

En parallèle, la Ville s'engage dans un audit fin des mesures d'écoresponsabilité déjà en place, de l'évolution de la réglementation et des progrès pouvant être réalisés en matière d'évènementiel et de subventionnement responsable.

La ville de Clapiers souhaite faire signer une charte d'écoresponsabilité avec toutes les associations utilisant des équipements communaux ou organisant des manifestations sur le domaine public, s'engageant notamment sur différents champs :

- sensibilisation aux enjeux de la Transition Ecologique ;
- meilleure gestion du tri des déchets ;
- favorisation des mobilités actives pour se rendre sur les événements ;
- achats responsables.

Le Crès

LES SOIRÉES ÉCO

Dans le cadre des soirées éco du Crès, organisation d'une conférence sur le thème : « La maîtrise énergétique : quels enjeux pour les entreprises ? » en partenariat avec l'ALEC, la CCI et la CMA (19 avril 2022).

L'objectif de cette soirée était d'informer les entreprises sur les différents dispositifs mis en place localement afin de les soutenir et de les encourager dans leur transition énergétique.



MONTPELLIER

ÉLUS RÉMUNÉRÉS EN PARTIE PAR LA GRAINE

À partir du 1er juin 2022, les élus de Montpellier pourront choisir d'obtenir 10 % de leurs indemnités en graine, la monnaie locale créée en 2018. Cette décision a été approuvée, le 29 mars dernier, à l'unanimité lors du conseil municipal du 12 avril 2022.

Lancée officiellement en septembre 2018, la Graine est une monnaie locale, visant à relocaliser l'économie tout en développant la consommation éco-responsable.

Au niveau de la Métropole de Montpellier, près de 120 enseignes acceptent le paiement en Graines. Ce chiffre s'élève à 160 à l'échelle de l'Hérault. Avec plus de 400 utilisateurs de la Graine et près de 55 000 Graines en circulation, cette monnaie locale prend de plus en plus d'ampleur.

ELLES PASSENT AUSSI À L'ACTION...

Le Crès

Conformément au règlement local de publicité intercommunal (RPLI), la commune a adressé un courrier en août 2022 à 48 commerces cressois dont les enseignes lumineuses restaient allumées la nuit. Ils ont ainsi été sensibilisés au respect de la réglementation prévoyant une extinction en dehors de leur ouverture entre 23h et 7h.



wojD'ERFuL - Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - © Montpellier Méditerranée Métropole - Sinigra Roba et Fagnola - Conception éditoriale et rédaction - Alan Douais Conseil - 07/2023

Montpellier engagée pour la transition écologique et solidaire

